



# Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: Générale  
7 juin 2006

Français  
Original: Anglais

## Conseil du développement industriel

Trente-deuxième session  
Vienne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2006  
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire  
**Rapport du Commissaire aux comptes,  
rapport sur l'exécution du budget et  
rapport sur l'exécution du programme  
de l'exercice biennal 2004-2005**

## Comité des programmes et des budgets

Vingt-deuxième session  
Vienne, 5 et 6 septembre 2006  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Rapport du Commissaire aux comptes,  
rapport sur l'exécution du budget et  
rapport sur l'exécution du programme  
de l'exercice biennal 2004-2005**

## Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

Présenté par le Directeur général

Le présent document rend compte de l'emploi des ressources financières inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel de l'exercice biennal 2004-2005.

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1	2
I. Budget ordinaire .....	2-26	2
II. Budget opérationnel .....	27-30	6
III. Mesures à prendre par le Comité .....	31	7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## Introduction

1. À l'alinéa j) de sa conclusion 1987/19, le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général de présenter chaque année au Conseil du développement industriel, par son entremise, un rapport financier rendant compte de façon claire et détaillée de l'utilisation des ressources financières. Le présent document compare, pour l'exercice biennal 2004-2005, les crédits ouverts et les recettes prévues aux dépenses et recettes effectives, tant pour le budget ordinaire que pour le budget opérationnel.

### I. Budget ordinaire

#### A. Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal

2. Les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.10/Dec.17 se composent des prévisions de dépenses brutes d'un montant de 145 013 300 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 142 000 000 euros et sur le poste Autres recettes à hauteur de 3 013 300 euros. Le crédit ouvert initialement au titre du budget ordinaire, d'un montant net de 142 000 000 euros, a été augmenté par un crédit additionnel de 2 585 160 euros pour le renforcement des mesures de sécurité (décision GC.11/Dec.15) et s'est finalement établi à 144 585 160 euros.

3. Le présent rapport financier se fonde donc sur le programme et les budgets pour l'exercice 2004-2005 tels qu'ils figurent dans le document IDB.27/3-PBC.19/3 et que la Conférence générale a approuvés dans sa décision GC.10/Dec.17, les montants correspondants, ainsi que le crédit additionnel ouvert conformément à la décision GC.11/Dec.15, ayant été répartis entre les États Membres.

4. La répartition des prévisions budgétaires finales par grand programme ou objet de dépense n'existe que dans les propositions initiales du Directeur général. Les ajustements au montant brut des prévisions de dépenses sont reflétés au paragraphe b) de la décision GC.10/Dec.17, sans toutefois que ne soient indiqués les programmes ou les objets de dépenses où des réductions ont été opérées. L'analyse faite aux chapitres E et F devra donc porter sur les chiffres du montant brut non réduit des prévisions de dépenses.

#### B. Recettes provenant des contributions mises en recouvrement pour 2004-2005

5. L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'exercice biennal. Le budget ordinaire est financé à l'aide des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. On trouvera comparées ci-après les contributions versées à ce titre pour l'exercice biennal 2004-2005 et celles initialement mises en recouvrement en application de la décision GC.10/Dec.17 de la Conférence générale:

	<u>En millions d'euros</u>
Contributions mises en recouvrement	142,0 <sup>a</sup>
Contributions reçues	<u>130,1</u>
Déficit	11,9 (8,4 %)

<sup>a</sup>Voir le document IDB.32/3-PBC.22/3, tableau 1 (Notes relatives aux états financiers), note 3.1.

6. Le crédit additionnel ouvert pour le renforcement des mesures de sécurité n'a été mis en recouvrement auprès des États Membres qu'en 2006. Partant, aucune contribution n'a été reçue au cours de la période considérée.

**C. Comparaison des prévisions budgétaires et des dépenses et recettes effectives pour 2004-2005**

7. On trouvera comparées ci-après les dépenses et les recettes effectives et les prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal:

	<b>Budget ordinaire</b>			
	<b>(en millions d'euros)</b>			
	Prévisions	Montants effectifs 2004-2005	Sous-emploi des ressources	%
Dépenses	147,60	132,20	15,40	10,4
Recettes	3,01	(1,54) <sup>a</sup>	4,55	151,0
Résultat net	144,59	133,74	10,85	7,5

<sup>a</sup> Les recettes effectives de 4,37 millions d'euros ont été réduites par le virement de 5,91 millions d'euros à la réserve pour fluctuations des taux de change (voir par. 26).

8. On trouvera comparées aux tableaux 1 et 2 les prévisions budgétaires et les dépenses et recettes effectives, respectivement par grand programme et par principal objet de dépense. Le sous-emploi des ressources par grand programme et principal objet de dépense est explicité dans les paragraphes ci-après.

**D. Sous-emploi des ressources**

9. Le sous-emploi des ressources (10,85 millions d'euros, soit 7,5 %) est le résultat de la sous-utilisation des crédits ouverts (15,4 millions d'euros, soit 10,4 %) et du déficit des recettes (4,55 millions d'euros, soit 151 %). Il s'explique uniquement et essentiellement par le non-paiement ou le paiement tardif des contributions mises en recouvrement. Pour faire des économies, il a fallu reporter le recrutement d'effectifs et réduire les dépenses au titre des voyages, des frais généraux de fonctionnement et d'autres objets se rapportant essentiellement aux services communs et conjoints.

**E. Exécution financière par grand programme**

10. La plupart des grands programmes ont été touchés par le sous-emploi général des ressources du budget ordinaire, pour les raisons décrites au paragraphe 9.

11. Le budget approuvé au titre du grand programme A (Organes directeurs) a généré un solde inutilisé de 0,13 million d'euros, imputable pour l'essentiel à une réduction des dépenses liées à la documentation et des dépenses connexes de production.

12. Le budget approuvé au titre du grand programme B (Gestion générale) a généré un solde inutilisé de 0,35 million d'euros. Les économies ont pour l'essentiel été réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses liées à la production de documents (impression, traduction, etc.)

13. Le budget initialement approuvé au titre du grand programme C (Renforcement des capacités industrielles) a généré un solde inutilisé de 3,71 millions d'euros (soit 12,7 %). Les économies substantielles réalisées au titre de ce grand programme l'ont été grâce à un taux de vacance de postes élevé, qui a abouti à une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses de personnel (2,17 millions d'euros). Des économies supplémentaires ont été opérées sur les crédits au titre des services de consultants et des réunions de groupes d'experts (0,94 million d'euros, dont 0,24 million ont été utilisés dans le cadre du grand programme D), des voyages (0,11 million d'euros) et des dépenses de

fonctionnement (0,49 million d'euros, dont 0,10 million ont été utilisés dans le cadre du grand programme D).

14. Le budget initialement approuvé au titre du grand programme D (Développement industriel durable et plus propre) a généré un solde inutilisé de 0,41 million d'euros (soit 1,8 %). Les économies opérées sur les dépenses de personnel (0,72 million d'euros) ont été partiellement compensées par une augmentation des dépenses au titre des services de consultants et des réunions de groupes d'experts (0,24 million d'euros), ainsi que des dépenses de fonctionnement (0,10 million d'euros). Des économies qui se montent à 0,03 million d'euros ont également été réalisées au titre des éléments divers.

15. Le sous-emploi des ressources du grand programme E (Programme régional) se monte à 9,6 millions d'euros (soit 27,4 %) par rapport au budget prévu. Ce grand programme, qui a été dans une large mesure le grand programme le plus sous-exécuté, a été sujet à un taux de vacance de postes très élevé, notamment les postes de la catégorie des administrateurs dans les bureaux extérieurs, ce qui a occasionné une économie de 7,05 millions d'euros. Si au cours des exercices biennaux passés, le taux de vacance des postes dans les bureaux extérieurs était supérieur à la moyenne, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, la situation ne s'est pas améliorée à la lumière des discussions sur l'Accord de coopération avec le PNUD et de l'impact prévu sur les pays bénéficiaires. Le nombre élevé de postes vacants dans les bureaux de pays et le taux de change euro/dollar favorable se sont par ailleurs soldés par une baisse des dépenses de fonctionnement (1,92 million d'euros). Des économies ont été réalisées au titre des voyages (0,54 million d'euros) et des éléments divers (0,09 million d'euros).

16. Le grand programme F (Administration) a enregistré une réduction des dépenses de 3,22 millions d'euros (soit 12,3 %), essentiellement due aux économies réalisées au titre des dépenses de personnel (1,80 million d'euros), et de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement (0,87 million d'euros), des technologies de l'information et des communications (0,57 million d'euros), la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des communications ayant été occasionnée par la baisse des coûts des services de communication. Par ailleurs, les dépenses au titre des éléments divers ont augmenté de 0,02 million d'euros.

17. Des économies ont été réalisées au grand programme G (Gestion des bâtiments), pour quelque 1,69 million d'euros grâce à un taux de vacance plus élevé et 0,15 million d'euros sur les honoraires de consultants, soit un montant total de 1,84 million d'euros au titre des dépenses de personnel. Des économies d'un montant de 8,14 millions d'euros ont en outre été réalisées au titre des dépenses de fonctionnement du service des bâtiments. Le compte spécial du Service des bâtiments créé en application de la décision GC.9/Dec.14 a affiché un solde en fin d'exercice de 15,58 millions d'euros, dont 7,28 millions représentent des sommes à recevoir. Les fonds accumulés sur le compte spécial du Service des bâtiments sont entièrement programmés pour les travaux de maintenance du Centre international de Vienne, y compris de l'actuel bâtiment des conférences (bâtiment C).

18. Des économies d'un montant de 0,27 million d'euros (soit 1,5 %) ont été enregistrées au titre du grand programme H (Coûts indirects), partiellement imputables à la part de l'ONUDI dans la réduction des dépenses de personnel au titre du Service des bâtiments (voir plus haut), mais aussi à la réduction des dépenses au titre de divers services communs et conjoints. Un crédit additionnel ouvert au titre du renforcement des mesures de sécurité, d'un montant de 2,59 millions, a été transféré au compte spécial créé à cette fin par la décision GC.11/Dec.15.

19. La réduction des recettes d'un montant de 0,9 million d'euros au titre du grand programme E (Programme régional) s'explique par le fait que les pays ont contribué moins que prévu au financement des dépenses relatives aux bureaux extérieurs.

#### F. Exécution financière par principal objet de dépense

20. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel, qui se chiffre à 12,5 millions d'euros (soit 12,7 %), se décompose comme suit:

	<u>En millions d'euros</u>
Traitements et dépenses communes du personnel	12,0
Personnel temporaire (dépassement)	(0,6)
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (dépassement)	(0,4)
Réunions de groupes d'experts	0,6
Formation du personnel	0,7
Divers	<u>0,2</u>
<b>Total</b>	<b><u>12,5</u></b>

21. Comme le montre le tableau ci-dessus, le sous-emploi des crédits ouverts au titre des traitements et des dépenses communes de personnel est essentiellement imputable à la hausse plus forte que prévue du taux de vacance de postes d'administrateur et d'agent des services généraux. La plus grosse partie du budget ordinaire de l'Organisation étant affectée aux dépenses de personnel, il était nécessaire de réaliser les économies les plus importantes sous cette rubrique afin de compenser le non-paiement ou le paiement tardif des contributions mises en recouvrement.

22. Le sous-emploi des crédits ouverts pour financer les frais de voyage autorisés, qui représente 0,7 million d'euros (soit 25,2 %) résulte d'un contingentement général des voyages du personnel.

23. Les économies réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 3,9 millions d'euros (soit 13,5 %) s'expliquent par une réduction des besoins au titre de la production des documents et des dépenses de fonctionnement hors Siège, comme indiqué plus haut à propos des divers grands programmes.

24. Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des technologies de l'information et de la communication, qui représente 0,6 million d'euros (soit 11,2 %), est dû à la réduction des coûts des services de communication.

25. Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique ont été administrées au moyen du compte spécial créé à cette fin, auquel tous les crédits ouverts ont été versés. On a enregistré, au titre des activités supplémentaires relevant de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, un sous-emploi marginal des crédits ouverts, d'un montant de 0,01 million d'euros.

## G. Recettes

26. Le déficit des recettes par rapport aux prévisions se décompose comme suit:

	<u>En millions d'euros</u>		
	<u>Recettes prévues</u>	<u>Recettes effectives</u>	<u>Excédent/ (déficit)</u>
Contributions des pays aux dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs	1,6	0,6	(1,0)
Recettes accessoires	<u>1,4</u>	<u>(2,2)</u>	<u>3,6</u>
<b>Total</b>	<b><u>3,0</u></b>	<b><u>(1,6)</u></b>	<b><u>(4,6)</u></b>

Le déficit enregistré concernant les recettes escomptées au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement, qui se chiffre à 1 million d'euros, résulte directement du fait que les pays ont contribué moins que prévu au financement de ces dépenses des bureaux extérieurs. Les prévisions au titre des recettes accessoires approuvées par la décision GC.10/Dec.17 (1,4 million d'euros) ont été intégralement réalisées; cependant, le montant effectif des recettes a été moindre, du fait des ajustements de change et des recettes diverses, comme le montre le tableau ci-après:

	<u>En millions d'euros</u>		
	<u>Recettes prévues</u>	<u>Recettes effectives</u>	<u>Excédent/ (déficit)</u>
Intérêts créditeurs sur les liquidités	1,4	1,3	(0,1)
Recettes provenant des publications	-	0,1	0,1
Ajustements de change	-	(4,2)	(4,2)
Recettes diverses	=	<u>0,6</u>	<u>0,6</u>
<b>Total, recettes accessoires</b>	<b><u>1,4</u></b>	<b><u>(2,2)</u></b>	<b><u>(3,6)</u></b>

Sur le montant net de 4,2 millions d'euros représentant les ajustements de change, 5,91 millions d'euros représentent le virement obligatoire à la réserve visant à protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change (voir GC.8/Dec.16).

## II. Budget opérationnel

27. Le budget opérationnel est financé essentiellement à l'aide des recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution de projets de coopération technique ainsi que des services techniques fournis par l'Organisation. Les prévisions de dépenses devant être financées au cours de l'exercice biennal par les recettes au titre du remboursement des dépenses d'appui, indiquées dans le document présentant le programme et les budgets (IDB.27/3-PBC.19/3), ont été approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.10/Dec.17.

28. Le bilan financier de l'exercice biennal s'établit comme suit:

	<b><u>En millions d'euros</u></b>		
	<u>Montants prévus</u>	<u>Montants effectifs</u>	<u>Écart</u>
Exécution des activités de coopération technique, hors budget ordinaire (programme ordinaire de coopération technique), montant net des remboursements au titre des dépenses d'appui	<u>189,8<sup>a</sup></u>	<u>162,6<sup>a</sup></u>	<u>(27,2)</u>
Recettes provenant de la prestation de services techniques	21,5	<u>17,7</u>	<u>(3,8)</u>
Participation des pays hôtes aux coûts	0,2	-	(0,2)
Recettes accessoires	<u>0,1</u>	<u>0,5</u>	<u>(0,4)</u>
<b>Total, recettes</b>	<b>21,8</b>	<b>18,2</b>	<b>(3,6)</b>
Dépenses	<u>21,8</u>	<u>16,8</u>	<u>(5,0)</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	-	1,4	1,4
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies opérées par leur règlement	-	<u>0,6</u>	<u>0,6</u>
Excédent net des recettes sur les dépenses	-	<u>(2,0)</u>	<u>2,0</u>

<sup>a</sup> Le montant inscrit au budget était de 176,9 millions de dollars et le montant effectif de 200,1 millions de dollars.

29. On trouvera comparées aux tableaux 3 et 4 les dépenses effectives et les dépenses prévues, telles qu'elles figurent dans la décision GC.10/Dec.17, ventilées par grand programme et par principal objet de dépense, respectivement.

30. Alors que les activités de coopération technique effectivement exécutées (à l'exclusion du programme ordinaire) et les recettes en provenant n'atteignent pas les montants prévus en euros dans les budgets, on a pu faire en sorte, grâce à un contrôle des dépenses, que la réserve opérationnelle soit reconstituée à son niveau souhaité. Ainsi, le solde net de la réserve opérationnelle est passé de 3,1 millions d'euros en 2003 à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2005, grâce à un excédent de 2 millions pour l'exercice biennal 2004-2005, après annulation des engagements de dépenses et ajustements de l'exercice précédent.

### III. Mesures à prendre par le Comité

31. Le Comité pourrait prendre note des informations que renferme le présent document.

Tableau 1  
**Budget ordinaire**  
**Rapport financier pour l'exercice 2004-2005 par grand programme**  
(en milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Budget approuvé 2004-2005<sup>a</sup></i> (1)	<i>Dépenses/ recettes effectives 1<sup>er</sup>/01/04 au 31/12/05</i> (2)	<i>Solde non utilisé au 31/12/05</i> (3)=(1)-(2)	<i>Pourcentage</i> (4)=(3)/(1)
<i>Dépenses</i>				
A. Organes directeurs	5 299,5	5 170,8	128,7	2,4
B. Gestion générale	12 114,8	11 766,0	348,8	2,9
C. Renforcement des capacités industrielles	29 176,9	25 464,1	3 712,8	12,7
D. Développement industriel durable et plus propre	23 392,1	22 980,1	412,0	1,8
E. Programme régional	35 097,1	25 495,0	9 602,1	27,4
F. Administration	26 227,9	23 009,6	3 218,3	12,3
G. Gestion des bâtiments (voir détails ci-après)			-	
H. Coûts indirects	18 586,0	18 313,5	272,5	1,5
<b>Total, dépenses</b>	<b>149 894,3</b>	<b>132 199,1</b>	<b>17 695,2</b>	<b>11,8</b>
Moins les ajustements des dépenses brutes <sup>b</sup>	(2 295,8)	-	(2 295,8)	
<b>Total, dépenses, après les ajustements</b>	<b>147 598,5</b>	<b>132 199,1</b>	<b>15 399,4</b>	<b>10,4</b>
<i>Recettes</i>				
E. Programme régional	1 618,5	632,3	986,2	60,9
G. Gestion des bâtiments (voir détails ci-après)				
Recettes accessoires				
a. Prévues dans GC.10/Dec.17	1 394,8	1 400,5	(5,7)	
b. Non prévues dans GC.10/Dec.17		(3 569,8)	3 569,8	
(y compris ajustements des taux de change)				
<b>Total, recettes</b>	<b>3 013,3</b>	<b>(1 537,0)</b>	<b>4 550,3</b>	<b>151,0</b>
<b>TOTAL (montants nets)</b>	<b>144 585,2</b>	<b>133 736,1</b>	<b>10 849,1</b>	<b>7,5</b>
<i>G. Gestion des bâtiments</i>				
Dépenses	47 870,1	37 887,4	9 982,7	20,9
Recettes				
Prévues	47 870,1	45 990,7	1 879,4	
Non prévues (y compris ajustements de change)		548,2	(548,2)	
<b>Total, Gestion des bâtiments</b>		<b>(8 651,5)</b>	<b>8 651,5<sup>c</sup></b>	<b>18,1</b>

<sup>a</sup> Décisions GC.10/Dec.17 et GC.11/Dec.15.

<sup>b</sup> Ajustements des dépenses brutes du programme et des budgets pour 2004-2005 conformément à la décision GC.10/Dec.17 b).

<sup>c</sup> Le solde des crédits ouverts indiqué ci-dessus a été porté au compte spécial pour le Service des bâtiments. Ce compte n'est pas assujéti aux dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.



Tableau 2  
**Budget ordinaire**  
**Rapport financier pour l'exercice 2004-2005 par principal objet de dépense**  
(en milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Budget approuvé 2004-2005<sup>a</sup> (1)</i>	<i>Dépenses/ recettes effectives 1<sup>er</sup>/01/04 au 31/12/05 (2)</i>	<i>Solde non utilisé au 31/12/05 (3)=(1)-(2)</i>	<i>Pourcentage (4)=(3)/(1)</i>
<i>Dépenses</i>				
1. Dépenses de personnel	98 335,1	85 877,0	12 458,1	12,7
2. Voyages autorisés	2 793,4	2 089,6	703,8	25,2
3. Dépenses de fonctionnement	28 921,3	25 030,2	3 891,1	13,5
4. Technologie de l'information et de la	5 654,7	5 019,9	634,8	11,2
5. Programme ordinaire de coopération technique, y compris activités supplémentaires relevant de la DDIA	14 189,8	14 182,4	7,4	0,1
<b>Total, dépenses</b>	<b>149 894,3</b>	<b>132 199,1</b>	<b>17 695,2</b>	<b>11,8</b>
Moins les ajustements des dépenses brutes <sup>b</sup>	(2 295,8)	-	(2 295,8)	
<b>Total, dépenses, après les ajustements</b>	<b>147 598,5</b>	<b>132 199,1</b>	<b>15 399,4</b>	<b>10,4</b>
<i>Recettes</i>				
a. Prévues dans GC.10/Dec.17	3 013,3	2 032,8	980,5	
b. Non prévues dans GC.10/Dec.17 (y compris ajustements de change)		(3 569,8)	3 569,8	
<b>Total recettes</b>	<b>3 013,3</b>	<b>(1 537,0)</b>	<b>4 550,3</b>	<b>151,0</b>
<b>Total (montants nets)</b>	<b>144 585,2</b>	<b>133 736,1</b>	<b>10 849,1</b>	<b>7,5</b>

<sup>a</sup> Décision GC.10/Dec.17 et GC.11/Dec.15.

<sup>b</sup> Ajustements des dépenses brutes du programme et des budgets pour 2004-2005 conformément à la décision GC.10/Dec.17 b).

Tableau 3  
**Budget opérationnel**  
**Rapport financier pour l'exercice 2004-2005 par grand programme**  
(en milliers d'euros)

	<i>Prévisions budgétaires approuvées 2004-2005<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses/ recettes effectives 1<sup>er</sup>/1/04 au 31/12/05</i>	<i>Écart</i>
<i>Grand programme</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)=(1)-(2)</i>
<i>Dépenses</i>			
B. Gestion générale	119,1	395,7	(276,6)
C. Renforcement des capacités industrielles	5 808,2	4 607,0	1 201,2
D. Développement industriel durable et plus propre	5 234,3	3 998,7	1 235,6
E. Programme régional	5 961,9	4 187,9	1 774,0
F. Administration	4 703,3	3 636,3	1 067,0
<b>Total, dépenses</b>	<b>21 826,8</b>	<b>16 825,6</b>	<b>5 001,2</b>
<i>Recettes</i>			
E. Programme régional	187,5	-	187,5
Recettes accessoires			
a. Prévues dans GC.10/Dec.17	127,0	291,0	(164,0)
b. Non prévues dans GC.10/Dec.17		222,7	(222,7)
(y compris ajustements de change)			
<b>Total, recettes</b>	<b>314,5</b>	<b>513,7</b>	<b>(199,2)</b>
<b>TOTAL (montants nets)</b>	<b>21 512,3</b>	<b>16 311,9</b>	<b>5 200,4</b>

<sup>a</sup> Approuvées dans la décision GC.10/Dec.17.

Tableau 4  
**Rapport financier pour l'exercice 2004-2005**  
**par principal objet de dépense**  
(en milliers d'euros)

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Prévisions budgétaires approuvées 2004-2005<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses/ recettes effectives 1<sup>er</sup>/1/04 au 31/12/05</i>	<i>Écart (3)=(1)-(2)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	
<i>Dépenses</i>			
1. Dépenses de personnel	20 506,8	15 798,9	4 707,9
3. Dépenses de fonctionnement	1 320,0	1 026,7	293,3
<b>Total, dépenses</b>	<b>21 826,8</b>	<b>16 825,6</b>	<b>5 001,2</b>
<i>Recettes</i>			
a. Prévues dans GC.10/Dec.17	314,5	291,0	23,5
b. Non prévues dans GC.10/Dec.17 (y compris ajustements de change)		222,7	(222,7)
<b>Total, recettes</b>	<b>314,5</b>	<b>513,7</b>	<b>(199,2)</b>
<b>TOTAL (Montants nets)</b>	<b>21 512,3</b>	<b>16 311,9</b>	<b>5 200,4</b>

<sup>a</sup> Approuvées dans la décision GC.10/Dec.17.